

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

de la Charente - maritime

COMMUNE

de SAINT-MEDARD-D'AUNIS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet Parc Eolien
Ferme Eolienne SAINT-MEDARD-D'AUNIS
sur la commune de Saint-Medard-d'Aunis

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du **Lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison du **FERME ÉOLIENNE DE SAINT-MEDARD-D'AUNIS** sur la commune de **SAINT-MEDARD-D'AUNIS**, déposée par la Société **FERME ÉOLIENNE DE SAINT-MEDARD-D'AUNIS**.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 4 Août 2022 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : la Charente - maritime

~~Président de la commission d'enquête~~ – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Dominique LEBRETON qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : maire de SAINT-MEDARD-D'AUNIS

Autres lieux de consultation du dossier : maires du Boyon d'affichage (voir Arrêté)

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

maire de SAINT-MEDARD-D'AUNIS Allée de la Maire 17220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Charente-Maritime à la Maire de SAINT-MEDARD-D'AUNIS

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

Lundi 17 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

Mardi 25 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 _____ à _____ et de _____ à _____

Mercredi 2 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

Jeudi 10 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____

Mercredi 16 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 _____ à _____ et de _____ à _____

Vendredi 18 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur. Le 17/10/2022 AS+ MEDARD D'AUNIS Dominique LEBRETON

PREMIÈRE JOURNÉE

Permanence du 17/10 de 9^{h00} heures à 12^{h00} heures

Observations de M⁽¹⁾

(R1) Déposé ce jour, courrier auprès de Monsieur l'Enquêteur -

(C1) A St Médard d'Avnis le 17 octobre 2022

Régis Dervaux

(R2) Pollution sonore et visuelle suite à la proximité des éoliennes
Pas de compensation financière = Dévalorisation Immobilière

2 rue du moulin

SIVADIER Sébastien

LA PARTIÈRE 43200 ST MÉDARD D'AVNIS

(R3) Dossier de 7 pages déposé aujourd'hui auprès de Monsieur
(C2) le commissaire enquêteur

A St Médard d'Avnis le 17.10.2022

M. POUPART Bernard 11 rue du moulin 43200 La Partière 17220 S.M.d'A

(R4) Habitants des touches nous nous prononçons contre
l'implantation de ce parc éolien. Nous avons choisi
une vie à la campagne au calme, OR d'usine, magasins
entreprise. Dans les champs, pas dans une ferme
éolienne (donc une industrie). Nous nous baladons
tous les jours dans ses champs tranquilles avec beaucoup
d'animaux. Que vont devenir ses animaux et cette
tranquillité.

Remarque 1 : je suis à la même altitude que l'éolienne 1
l'hiver la nappe est à ras de ma maison. quand
sera t'il pour les fondations des ses éoliennes ?
(constation fait sur notre fosse par la Saur
au cours de l'étude sur nos fosses septique)

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Remarque 2 - il y a déjà plusieurs parcs déjà présent, si on compte ceux en projet - plus celui ci, la saturation visuel est très importante

Remarque 3 - Quand est il de l'impact TNT et téléphone qui passe déjà très mal

Remarque 4 - Nous avons déjà la nuisance des avions SONORE et VISUEL, ajouter ce nouveau projet fait beaucoup!

Nous avons choisi les champs pas le beton.
Nous ne voulons pas de se projet. ~~Et~~ très poche des habitations. (entouré même)

Famille Martin-buitrago

17 Rue du Peupineau 17920 St-Jeandard
Lieu dit les touches.

(R5)
(C3) Dépos ce jour, un courrier de Mme DUPIC Claudine.
14c Rue du Rivaud. St-Jeandard d'Aunis.
résolument CONTRE ce projet d'éolienne (voir le courrier détaché)
ce projet n'est pas assez partagé par la population. Interressé!
Alors chercher des autres ENERGIE. (soluira Hydraulique etc--).

(R6)
(C4) Dépos. ce jour un courrier de Mme Benet Pierrette
1, rue de la Croix St-Jeandard.
contre le projet de ces éoliennes. (voir mon courrier)

(R7) HABITANTS DE LA MARTINIÈRE contre l'implantation du parc Eolien
NUISANCE SONORE ET VISUEL
Trop près des habitations dévaluation des Biens
L'impact sur les téléphones portables. L'impact sur la santé
FAMILLE GUIGNEUX LA MARTINIÈRE

(R8)
(C10) Dépôt ce jour de deux pages manuscrites possible
mettant en exergue en particulier P'arrête préfectoral
du 27/07/22 portant refus des installations éoliennes
de St Sauveur d'Aunis dont la proximité est
immédiate avec le présent projet.
Michel Turbiaz, VIEUX (Hameau de la Grève)

(R9) Contribution déposée ce jour avec pièces annexées.
Sylvain Chapin, conseiller municipal sylvain.chapin@stj.fr

R10

Habitants du Tarku Neuf (Chemin Des Pêches)

Sont premiers Concernés

Effectivement Éoliennes visibles Ne font à la vue, au bruit en fonction de l'orientation du vent - Gros problème pour la vente de maisons reste jusqu'à 30 à 40% de la valeur du bien - rendement négatif l'assiette n'a pas de vent. Souvent en révision --- Éoliennes trop hautes. Construction? Ne font pour la nature et la biodiversité alors que tout parle sur l'écologie; il y a comme un gros problème...

Marc HOURI

R11

Aujourd'hui j'habite à La Harbinia, je suis contre le projet pour toutes raisons.

J'aime nature, tout ses oiseaux, culture de maïs, malheureusement l'implantation de celle-ci, risque de les faire disparaître ou car mourir.

L'endroit est riche en biodiversité, oiseaux tourterelle, chouette, sans chance pour

Je suis dans une zone arboré qui entoure La Harbinia qui est si belle.

Aussi cela me perturbe sur le plan de la santé humaine, effet stroboscopique dans mon salon tout les soirs.

M^{me} Bourdeau

R12

Je suis fermement opposé au projet d'Énergie Green "La Ferme Éolienne de St-Nicolas d'Amey" La désignation du projet de ferme Éolienne me scandalise.

Nommer un projet industriel "ferme Éolienne" me paraît dérangeant mais ça n'est pas l'essentiel.

Les parcs éoliens génèrent des pollutions

- pollutions sonores
- pollution visuelle
- pollution des sols à l'implantation.

I Pollution sonores

Les vibrations générées par les éoliennes en fonctionnement se caractérisent par des bruits audibles dans les isocèles que perçoit l'oreille humaine, ou inaudibles infra-son et ultra-son perceptibles par la plupart des animaux. Le niveau sonore émis est limité pour éviter une gêne intolérable en brisant les éoliennes limitent aussi la production d'énergie. En cas de besoin, elles sont débrayées.

augmentant ainsi le niveau sonore généré.

L'impact sur la forme de ces vibrations bien qu'évoquée est souvent perçue "sans pain et profits" ~~elle~~ reste par les opérateurs anecdotique.

II Pollution visuelle

Les zones où des éoliennes sont implantées voient les paysages dénaturés au sens strict du terme.

La hauteur de ces équipements oblige à les signaler aux avions par lampes à éclat, supportables de jour, ces éclats de lumière rouge la nuit sont insupportables.

III Pollution des sols

L'amorçage de ces mâts nécessite des tonnes de béton enfouies profondément. Que deviendront ces tonnes de béton après usage ? En cas de démantèlement, je ne crois plus à leur destruction totale.

L'impact psychologique et physiologique.

Indépendamment de ces pollutions passées sous silence ou au mieux minorées, l'impact psychologique et physiologique sur les populations riveraines n'est pas négligé.

Les opérateurs vivent tout impact sur le senti alors même que des témoignages font état de troubles similaires la mise en place d'éoliennes.

Par ma part, le mouvement rotatif du pâle observé sur des sites existants me perturbe.

Le principe de précaution si souvent mis en avant doit dans ce cas s'appliquer.

Lorsque des troubles de senti liés à la proximité d'éolienne sont avérés, il sera trop tard.

A ce moment, ces "inconvenients" sont écartés d'un revers de main ou il sera procédé à l'amit et au démantèlement de ces parcs.

Par ailleurs l'intérêt énergétique de ces éoliennes est limité.

Il y a tellement peu d'énergie dans ces parcs éoliens pour compenser le manque d'énergie électrique disponible que les autorités ont décidé de relancer la production d'électricité par les centrales nucléaires.

L'Allemagne devrait être appelée à plus de clairvoyance elle a prouvé le fait renouvelable en déployant des millions

d'éoliennes et aujourd'hui non seulement elle est tributaire du gaz et du charbon et n'exclut pas de recourir au nucléaire.

ARRÊTONS, puisqu'il est temps d'arrêter deux des "solutions / mirage". Revenons les budgets à l'échelle à l'échelle pour des alternatives précises, hydraulique ou nucléaire.

Merci monsieur le commissaire enquêteur d'accorder toute votre attention à ces quelques remarques.

M. BRUVIER Jacky.
4 me de la Genotière hertouez - St Medard d'Aunis.

R13 LES ÉTUDES D'IMPACT DES ÉOLIENNES MINIMISENT TOUJOURS LES INCONVÉNIENTS POUR LES RIVERAINS, ET L'IMPACT VISUEL EST INTOLÉRABLE SI PRÈS DES HABITATIONS, ALORS QUE LES PROJETS ÉOLIENS SONT CONTESTÉS. ENFOITE NOUS DEVONS PERS ÊTRE LA VARIANTE D'AJUSTEMENT DE LA VILLE DE LA ROCHELLE POUR SA NEUTRALITÉ CARBONE.

Sauveteur Soit

R14 Avis de M. KRANJEC Skiphane Resident 4 Rue des Ormeaux Hamon des Touches ST MEDARD D'AUNIS:

- J'ai pu consulter les Annexes 2b de l'Étude d'impact du projet sur la santé et l'environnement établi par SETUP ENVIRONNEMENT en mars 2022. Page 93 à 94, j'ai pu relever les Évaluations de l'impact sonore en période nocturne après bridage (Paragraphe 8.8.1 et 8.8.2).

Il y est démontré que les émergences sonores aux Hamon des Touches, sont de +9 à +13dB(A) pour des vitesses de vent comprises $\geq 21,6$ km/h et $\leq 32,4$ km/h.

~~Les émergences~~ Ces émergences amènent le niveau sonore à 44 dB / 48 dB.

Il est démontré qu'à partir de 40 dB(A) la nuit, le bruit entraîne de la fatigue, stress, troubles du sommeil, troubles de l'humeur.

Passer de 35 dB(A) à 50 dB(A) revient à passer d'une ambiance "chambre à coucher" à un "restaurant paisible" selon le site BRUITPEDIA.

- Le projet des Touches est implanté dans la servitude aérienne de l'aérodrome de la Rochelle. Ceci implique l'installation de Balises lumineuses MI sur les mâts.
- Compte tenu de la proximité des mâts / Hamac des Touches, il est évident qu'il y aura une nuisance lumineuse.
- Il me paraît évident que la proximité du projet aura des effets néfastes sur le marché immobilier. En cas de rejet, il est certain qu'il y aura une dépréciation de mon bien immobilier.
- Je me suis installé en zone campagne pour être au calme. Le projet de parc éolien amènera des nuisances dont je ne saurais bien passer. L'impact visuel sera très fort. Le projet est bien trop proche des habitations du Hamac des Touches.
- Je suis fortement opposé à ce projet!!

215
214
Déposé ce jour (vendredi 18 novembre) un courrier auprès de M^r le commissaire enquêteur.

GAY Yann
Commune d'Anais

~~_____~~
CLOTURE LE 18 NOVEMBRE 2022 à 17h00

~~_____~~
Dominique LEBRETON
Commissaire Enquêteur

Le 18 novembre 2022 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), M. Dominique LEBRETON déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

15 observations cotées de R1 à R15.
par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 13 courriers et 1 dossier lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre et cotées de C1 à C13 et R9.

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Dominique LEBRETON

